

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 F à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour permettre d'offrir un véhicule 2 roues à un jeune homme qui a été sauvé de la noyade par les hommes de la section plongée.

Ce véhicule permettra à celui-ci de se rendre à son lieu de travail distant d'environ 20 km de son domicile.

En cas d'accord, la somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant au compte 934.21.691.20000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.